

1. *Débitrice*: **Valibio S.A.**, chemin des Croisettes 22, 1066 **Epalinges**
2. *Durée du sursis concordataire*: 4 mois jusqu'au 28.07.2003
3. *Echéance pour la remise des créances*: 09.05.2003
4. *Commissaire*: Gian-Franco Locca, expert-comptable diplômé, p.a. CFT Cie Fiduciaire Temko S.A., Avenue Tissot 16, case postale 668, 1001 Lausanne.
5. *Remarques*: Valibio S.A., Fabrication et commerce de produits biotechniques et biopharmaceutiques.
Date de l'octroi du sursis: 27 mars 2003, devenu exécutoire.
Examen des pièces: durant le 20 jour précédant l'assemblée des créanciers, soit dès le 23 mai 2003, au bureau du commissaire au sursis chez CFT Cie Fiduciaire Temko S.A., Avenue Tissot 16, à Lausanne, sur rendez-vous.
Assemblée des créanciers: le vendredi 13 juin 2003 à 10 h 00 dans une des salles d'audience du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Palais de Justice de Montbenon, 1014 Lausanne.
Le commissaire ne donne aucune garantie quelconque pour le paiement des dettes contractées durant la période du sursis concordataire.

G.-F. Locca expert-comptable diplômé
1001 Lausanne

(00968952)